

BCÉ2M Formation 
Vivez l'expérience
de la réussite



PROGRAMME DE FORMATION DE PREVENTION
**« Habilitation électrique non électricien H0B0-
HOV »**

V3 Novembre 2023

OBJECTIFS

Préparation en vue d'obtenir un titre d'habilitation de type B0, H0, H0v suivant la norme NF C18-510. Connaitre les risques liés à l'électricité et ses dangers et réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques



Pré requis

AUCUN



Durée

7H00



Nombre de participants

MAX 12 PERSONNES



Validation

ATTESTATION



Public

TOUT SALARIÉ AMENER À EFFECTUER DES TRAVAUX NON ELECTRIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUEMENT DANGEREUX



PSH

ADAPTATION HANDICAP

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation Habilitation électrique B0H0/H0v se déroule sur une journée. Après un apport théorique sur la connaissance des risques professionnels, comprendre les effets du courant électrique sur le corps humain, reconnaître les domaines de tension et se protéger de manière adaptée. les stagiaires abordent 2H de pratique conformément à l'annexe D de la norme NF C18-510. Ils comprennent ainsi les différents niveaux d'habilitation.

1ère **Partie**

Présentation de la formation et de son organisation

2ème **Partie**

Les effets du courant sur le corps humain

3ème **Partie**

Les moyens de protection

4ème **Partie**

Connaitre et reconnaître les domaines de tension

5ème **Partie**

Connaitre les limites de chaque habilitation

6ème **Partie**

Etre capable de faire une analyse des risques électriques

7ème **Partie**

Savoir identifier et utiliser les différents EPC et EPI

8ème **Partie**

Savoir réagir en cas d'accident ou d'incident d'origines électriques

9ème **Partie**

Savoir identifier et utiliser les différents EPC et EPI

10ème **Partie**

Pratique

11ème **Partie**

Bilan et retour en commun ;
Rapport avec les attentes initiales des stagiaires ;
Evaluation de la formation.
Suggestion et améliorations
Remise des attestations et titre

Une attestation de formation et le titre d'habilitation électrique B0/H0/H0v seront délivrés à chaque participant ayant assisté à l'ensemble de la formation et ayant réussi les exercices pratiques proposés par le formateur, ainsi qu'un questionnement lié aux connaissances acquises.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ➔ Apports sur vidéo projecteurs (Photos, vidéo, Powerpoint)
- ➔ Exposé théorique
- ➔ Analyses et exercices pratiques
- ➔ Livret digital remis contre reçu
- ➔ Quiz interactif
- ➔ EPC et EPI et VAT

RECYCLAGE

Recyclage obligatoire tous les 3 ans

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

L'article L4121-1 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1 - Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2 - Des actions d'information et de formation ;
- 3 - La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. (Source Légifrance)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=64EEE5366EC3FB00DB142173AC6A1B6F.tpdila08v_3?idArticle=LEGIARTI000006903147&cidTexte=LEGI TEXT000006072050&dateTexte=20090528

L'habilitation électrique au sens de l'article R.4544-9 du Code du travail est requise :

- pour les opérations sur les installations électriques,
- pour les opérations d'ordre électrique (interventions, travaux, opérations spécifiques) ou non- électrique (nettoyage, peinture, maçonnerie...) au voisinage des installations électriques,
- pour accéder sans surveillance aux locaux à risques particuliers de choc électrique.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000022848014/#LEGISCTA000022849155

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022849102

DÉLAIS

- L'inscription à une formation est possible jusqu'à 1 mois avant le début de celle-ci (sous réserve de place disponible et de dossier complet)

QUALIFICATION DU FORMATEUR

Formateur qualifié et compétent avec une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation.
et compétent avec une expérience



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

BCE2M Formation

4 rue du coteau – 70190 RIOZ

07-83-27-54-50



bce2mformation@gmail.com



www.bce2mformation.com

BCE2M Formation
*Vivez l'expérience
de la réussite*